

## 2017\_CT2\_453

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Approbation d'un avenant n°2 à la convention de partenariat et de participation financière au comité d'itinéraire de l'eurovélo route n°8 "La Méditerranée à vélo"**

---

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy ALBERT donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement économique et emploi

### Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 12 octobre 2017

05\_7\_03

#### ■ Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat et de participation financière au comité d'itinéraire de l'eurovélo route n° 8 « la Méditerranée à vélo »

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le 29 octobre 2015, le Bureau communautaire de la CPA validait une convention de partenariat avec le Comité d'itinéraire de l'Eurovélo route N°8 permettant au comité d'itinéraire d'assurer la continuité de l'itinéraire, de jalonner l'eurovélo 8 de manière continue de la frontière espagnole à la frontière italienne, de structurer l'offre touristique, qualifier les services et favoriser l'intermodalité et de mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion de l'eurovélo 8.

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix validait l'engagement financier porté à 10 000 € dès 2017, dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention de partenariat financière au comité d'itinéraire de l'eurovélo route n°8.

Il est aujourd'hui nécessaire de voter un avenant N°2 à la convention de partenariat initiale afin de :

- Permettre à trois nouveaux partenaires de rejoindre le comité d'itinéraire en devenant partie de la convention
- Actualiser le plan d'actions de la convention et son budget
- Modifier les modalités de versement de la participation financière annuelle des co-financeurs.

*Pour rappel :*

Les Eurovélo routes sont de grands itinéraires en projet, parcourant l'Europe sur 70 000 km. Ces véloroutes sont en grande partie aménagées sur des voies dédiées aux cyclistes (voies vertes, pistes

cyclables). Ces itinéraires sont un véritable enjeu pour le développement du tourisme et de l'éco-mobilité, qu'ils peuvent fortement stimuler dans les territoires traversés.

#### L'itinéraire eurovélo 8 :

L'eurovélo 8 traverse l'ex-Région Languedoc-Roussillon et la Région Provence-Alpes Côte d'Azur. Dans sa globalité elle s'étend sur une distance de 5 388 km et reliera à terme Cadix, en Espagne, à Chypre, à travers onze pays du bassin méditerranéen (Chypre, Grèce, Albanie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie, Italie, Monaco, France, Espagne), de quoi attirer les clientèles touristiques de plus en plus amatrices d'itinérance à vélo. En France, l'itinéraire s'étend sur 700 km.

#### Gouvernance :

En février 2015, sous l'impulsion de la Région PACA, un comité d'itinéraire interrégional constitué de l'État, des Régions maîtres d'ouvrage, des collectivités locales et des acteurs du tourisme est constitué.

#### L'adhésion au comité d'itinéraire :

Adhérer à un comité d'itinéraire fonde un engagement des collectivités concernées à ce que l'itinéraire soit réalisé dans les meilleurs délais en assurant une cohérence des aménagements cyclables, la signalisation, la qualité des services touristiques ou encore l'image et les supports de communication. Le comité d'itinéraire permet également de mutualiser les efforts afin d'obtenir des subventions (CPER 2015-2020, financements européens) pour la réalisation d'études, d'aménagements, d'équipements, et des actions communes (charte graphique, plate-forme internet, événementiels, éductours, enquête de fréquentation...).

Enfin, le comité d'itinéraire offre un cadre propice au transfert d'expérience et à l'échange de bonnes pratiques sur des thématiques diverses liées à un itinéraire et qui concernent l'ensemble des partenaires : intermodalité, déplacements quotidiens, services touristiques. Il permet le lancement d'actions de communication en cohérence avec l'identité, les valeurs et les cibles de l'itinéraire.

La participation à un Comité d'Itinéraire requiert un investissement à la fois humain et financier. Ses membres doivent par conséquent intégrer la nécessaire mise à disposition des ressources humaines pour le pilotage et la participation à des comités techniques et comités de pilotage.

D'ici 2020, le Comité d'Itinéraire de l'eurovélo 8 vise à :

- Assurer la continuité de l'itinéraire
- Jalonner l'eurovélo 8 de manière continue de la frontière espagnole à la frontière italienne
- Structurer l'offre touristique, qualifier les services et favoriser l'intermodalité
- Mettre en œuvre la stratégie de communication et promotion de l'eurovélo 8

Le comité d'itinéraire rassemble l'ensemble des partenaires du projet Eurovélo 8 en France. Il comprend les signataires de la convention et les représentants de toute collectivité, association, entreprise ayant un intérêt pour le projet.

Un projet de convention de partenariat et financement a été établi le 12 octobre 2015 entre les collectivités intéressées pour définir son organisation et le partage de dépenses communes pour le développement de l'itinéraire EuroVelo 8.

Cette convention rappelle l'organisation en trois comités techniques :

- Infrastructures et financements
- Services et intermodalité
- Communication et promotion

L'avenant N°1 avait pour objet de :

- Permettre à des collectivités territoriales ou groupements de rejoindre le comité d'itinéraire en devenant parties à la convention ;
- Prendre en compte le changement de raison sociale la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, intégrée à la Métropole Aix-Marseille Provence
- Actualiser le plan d'action de la convention et son budget ;
- Préciser la propriété des productions communes

L'avenant N°2 a pour objet de :

- Permettre à trois nouveaux partenaires de rejoindre le comité d'itinéraire
- Actualiser le plan d'actions de la convention et son budget
- Modifier les modalités de versement de la participation financière annuelle des co-financeurs

Les ressources apportées par les nouveaux partenaires étant augmentées de 30 000 €, le comité de pilotage a décidé d'affecter ce budget comme suit :

- organisation d'un éductour : 3 000 €
- édition d'un carnet de route : 10 000 €
- réalisation d'un site Internet grand public : 12 000 €
- Présence sur les réseaux sociaux, animation : 5 000 €

Le paiement de la participation financière, à hauteur de 10 000 € pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, sera mandaté après réception d'un titre de recette établi par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au premier semestre de chaque année. En fin d'année un état récapitulatif des dépenses réalisées sera envoyé à chaque partenaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération N° 2016\_CT2\_213 du Conseil de Territoire du du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 relative à l'approbation de l'avenant N°1 à la convention de partenariat et de participation financière au comité d'itinéraire de l'eurovélo route n°8 « La Méditerranée à Vélo » ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 19 septembre 2017.
- 

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_453- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017
---

**Considérant**

- L'opportunité, pour la promotion touristique du territoire, d'avoir un itinéraire cyclable européen sur la destination.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'eurovélo 8 – Phase 1.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant annexé.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire sur la ligne 3T/95/6281.



<b>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>Département des Alpes-de-Haute-Provence</b>	<b>Département des Alpes-Maritimes</b>
<b>Département de l'Aude</b>	<b>Département des Bouches-du-Rhône</b>	<b>Hérault Tourisme</b>
<b>Département des Pyrénées-Orientales</b>	<b>Département du Var</b>	<b>Département de Vaucluse</b>
<b>Métropole Aix-Marseille-Provence</b>	<b>Montpellier Méditerranée Métropole</b>	<b>Métropole Nice Côte d'Azur</b>
<b>Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole</b>	<b>Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée</b>	<b>Communauté d'agglomération Dracénoise</b>
<b>Communauté d'agglomération du Grand Narbonne</b>	<b>Communauté d'agglomération Luberon Monts-de-Vaucluse</b>	<b>Communauté d'agglomération du Pays de Grasse</b>
<b>Communauté d'agglomération du Pays de l'Or</b>	<b>Communauté Terre de Provence Agglomération</b>	<b>Communauté de communes du Pays de Fayence</b>

## **AVENANT N°2**

### **A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU COMITÉ D'ITINÉRAIRE DE L'EUROVELO 8**

**Phase 1 - 2016-2018**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

ENTRE,

*NB : les numéros de délibération seront complétés début novembre 2017, avant l'envoi aux partenaires pour signature.*

La Région Provence-Alpes-Côte d'azur, représentée par Monsieur Renaud MUSELIER, Président du conseil régional, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Hôtel de Région – 27, place Jules Guesde - 13481 MARSEILLE CEDEX 20

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par Monsieur Gilbert SAUVAN, Président du conseil départemental, dûment autorisé par délibération n° du 2017, faisant élection de domicile à : Département des Alpes de Haute-Provence - 13 rue du docteur Romieu - CS 70216 – 04995 DIGNE-LES-BAINS Cedex 9

Le Département des Alpes-Maritimes représenté par Monsieur Eric CIOTTI, Président du conseil départemental, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Centre administratif départemental - 147 Boulevard du Mercantour - BP 3007 - 06201 NICE CEDEX 3

Le Département de l'Aude représenté par Monsieur André VIOLA, Président du conseil départemental, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Hôtel du Département - Allée Raymond Courrière - 11 855 CARCASSONNE CEDEX 9

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente du conseil départemental, dûment autorisée par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Hôtel du Département - 52 avenue Saint Just – 13 256 MARSEILLE CEDEX 20

L'Agence de Développement Touristique Hérault Tourisme représentée par Monsieur Claude BARRAL, Président, dûment autorisé par n° du ... 2017-, faisant élection de domicile à : Maison du Tourisme, Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER Cedex 4

Le Département des Pyrénées Orientales représenté par Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du conseil départemental, dûment autorisée par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Hôtel du Département - 24 quai Sadi Carnot – 66 906 PERPIGNAN CEDEX

Le Département du Var représenté par Monsieur Marc GIRAUD, Président du conseil départemental, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : 390 avenue des Lices - BP 1303 - 83076 TOULON CEDEX

Le Département de Vaucluse représenté par Monsieur Maurice CHABERT, Président du conseil départemental, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Hôtel du Département - Rue Viala - 84 909 AVIGNON CEDEX 09

La Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix représentée par Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente du conseil de territoire, dûment autorisée par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aix - CS 40868 - 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

La métropole Montpellier Méditerranée Métropole représentée par Monsieur Philippe SAUREL, Président du conseil métropolitain, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : 50, place Zeus - CS 39556 - 34961 MONTPELLIER CEDEX 2

La Métropole Nice Côte d'Azur représentée par Monsieur Christian ESTROSI, Président du conseil métropolitain, dûment autorisé par délibération n°... du ... 2017, faisant élection de domicile à : 5 rue de l'Hôtel de Ville - 06364 NICE cedex 4

La Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole représentée par Monsieur Jean-Marc PUJOL, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Hôtel d'agglomération – 11 boulevard Saint-Assisclé – BP 20641 66 006 PERPIGNAN Cedex

La Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée représentée par Monsieur Frédéric LACAS, Président du conseil communautaire dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : 39 Boulevard de Verdun – 34 536 BEZIERS CEDEX

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

La Communauté d'agglomération Dracénoise représentée par Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Square Mozart - CS 9019 - 83 004 DRAGUIGNAN CEDEX

La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne représentée par Monsieur Jacques BASCOU, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n° C-267/2015 du 29 septembre 2015, faisant élection de domicile à : 12 Boulevard Frédéric Mistral - CS 50100 - 11785 NARBONNE CEDEX

La Communauté d'agglomération Luberon-Monts-de-Vaucluse, représentée par Monsieur Gérard DAUDET, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : 315 avenue Saint Baldou - 84300 CAVAILLON

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse représentée par Monsieur Jérôme VIAUD, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par décision n° DP2015\_091 du 13 octobre 2015, faisant élection de domicile à : 57 avenue Pierre Sémard - BP 9115 - 06131 GRASSE CEDEX

La Communauté d'agglomération du Pays de L'Or représentée par Monsieur Stéphan ROSSIGNOL, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Centre Administratif - CS 70040 - 34131 MAUGUIO Cedex

La Communauté Terre de Provence Agglomération, représentée par Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : BP1 - Chemin Notre Dame - 13630 EYRAGUES

La Communauté de communes du Pays de Fayence, représentée par Monsieur René UGO, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n° du ... 2017, faisant élection de domicile à : Mas de Tassy – 1849 RD 19 - CS 80106 - 83440 TOURRETTES.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Il est convenu ce qui suit :

### **Preamble**

Le comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8, désigné ci-après « le comité d'itinéraire », est régi par la « convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8 - phase 1 / 2016-2018 », désignée ci-après « la convention », entrée en vigueur en janvier 2016. Les membres du comité coordonnent la réalisation de cette véloroute, désignée en France « La Méditerranée à vélo », afin de promouvoir l'itinérance à vélo dans les territoires traversés. Le comité d'itinéraire est évolutif et aspire à fédérer toutes les collectivités concernées par l'aménagement et la mise en valeur de la véloroute, au fur et à mesure de sa réalisation.

### **ARTICLE 1 - OBJET**

Le présent avenant a pour objet de :

- Permettre à trois nouveaux partenaires de rejoindre le comité d'itinéraire en devenant partie à la convention ;
- Actualiser le plan d'actions de la convention et son budget ;
- Modifier les modalités de versement de la participation financière annuelle des co-financeurs.

### **ARTICLE 2 - INTÉGRATION DE NOUVEAUX CO-FINANCEURS DU COMITÉ D'ITINÉRAIRE**

Les articles 9 et 11 de la convention prévoient les conditions d'intégration de nouveaux co-financeurs du comité d'itinéraire, désignés ci-après « les partenaires ». Le comité de pilotage ayant validé leur participation, Hérault Tourisme, Montpellier Méditerranée Métropole et la Métropole Nice Côte d'Azur intègrent le projet EuroVelo 8 et peuvent signer le présent avenant.

### **ARTICLE 3 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION « PLAN D' ACTIONS 2016-2018 ACTUALISÉ – RECETTES »**

L'évolution du comité d'itinéraire décrite à l'article 2 modifie ses ressources, le tableau de l'article 4 de la convention « engagements des partenaires » est remplacé par celui-ci :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Les partenaires s'engagent sur la période 2016 – 2018, à financer les actions arrêtées par le comité de pilotage, selon la clé de répartition suivante :

	Clé de répartition maximale en 2018 (en %)	2016	2017	2018	Total 2016-2018
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,1	20 000	20 000	20 000	60 000
Département des Alpes-de-Haute-Provence	5,7	0	10 000	10 000	20 000
Département des Alpes-Maritimes	5,7	10 000	10 000	10 000	30 000
Département de l'Aude	5,7	10 000	10 000	10 000	30 000
Département des Bouches-du-Rhône	5,7	10 000	10 000	10 000	30 000
Hérault Tourisme	5,7	0	0	10 000	10 000
Département des Pyrénées Orientales	5,7	10 000	10 000	10 000	30 000
Département du Var	5,7	10 000	10 000	10 000	30 000
Département de Vaucluse	5,7	10 000	10 000	10 000	30 000
Métropole Aix – Marseille - Provence	5,7	5 000	10 000	10 000	25 000
Montpellier Méditerranée Métropole	5,7	0	0	10 000	10 000
Métropole Nice Côte d'Azur	5,7	0	0	10 000	10 000
Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée	2,8	5 000	5 000	5 000	15 000
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	2,8	5 000	5 000	5 000	15 000
Communauté d'agglomération du Grand Narbonne	2,8	5 000	5 000	5 000	15 000
Communauté d'agglomération Dracénoise	2,8	5 000	5 000	5 000	15 000
Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole	2,8	0	5 000	5 000	10 000
Communauté d'agglomération du Pays de L'Or	2,8	0	5 000	5 000	10 000
Communauté Terre de Provence Agglomération	2,8	0	5 000	5 000	10 000
Communauté de communes du Pays de Fayence	2,8	0	5 000	5 000	10 000
Communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse	2,8	0	5 000	5 000	10 000
Total	100,00	105 000	145 000	175 000	405 000

Le reste de l'article 4 demeure sans changement.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

#### **ARTICLE 4 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION «PLAN D' ACTIONS 2016-2018 ACTUALISÉ – DÉPENSES »**

Les ressources apportées par les partenaires étant augmentées de 30 000 €, ceux-ci sont affectés selon la décision du comité de pilotage à :

- l'organisation d'un éductour : 3 000 €
- l'édition d'un carnet de route : 10 000 €
- la réalisation du site internet grand public : 12 000 €
- la présence sur les réseaux sociaux : 5 000 €,

Le tableau de l'article 2 de la convention « descriptif du plan d'actions 2016-2018 » est remplacé par celui figurant en annexe.

Le reste de l'article 2 demeure sans changement.

#### **ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT**

Les paiements seront effectués par virement bancaire au bénéfice de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les paiements seront mandatés en un versement par les co-financeurs, sur présentation d'un titre de recette établi par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au premier semestre de chaque année, selon les montants forfaitaires prévus à l'article 4.

En fin d'année, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur adresse aux co-financeurs un compte-rendu de réalisation des actions accompagné d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées, précisant leur date, leur montant ainsi que l'objet et le nom du prestataire.

Cet état récapitulatif dresse le bilan financier des actions achevées et précise les éventuels reliquats budgétaires que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage à rembourser aux co-financeurs.

Cet état récapitulatif sera certifié exact par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui attestera que les dépenses réalisées sont conformes aux termes de la convention.

#### **ARTICLE 6 - PORTÉE DU PRESENT AVENANT**

Les articles de la convention non modifiés par le présent avenant demeurent sans changement.

Fait en 21 exemplaires, le ... décembre 2017

Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Renaud MUSELIER

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour le Département des Alpes-de-Haute-Provence

Monsieur Gilbert SAUVAN

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour le Département des Alpes-Maritimes

Monsieur Éric CIOTTI

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour le Département de l'Aude

Monsieur André VIOLA

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour le Département des Bouches-du-Rhône

Madame Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour l'Agence de Développement Touristique Hérault Tourisme

Monsieur Claude BARRAL

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour le Département des Pyrénées Orientales

Madame Hermeline MALHERBE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour le Département du Var

Monsieur Marc GIRAUD

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour le Département de Vaucluse

Monsieur Maurice CHABERT

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour Montpellier Méditerranée Métropole

Monsieur Philippe SAUREL

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur

Monsieur Christian ESTROSI

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Monsieur Jean-Marc PUJOL

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée

Monsieur Frédéric LACAS

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Communauté d'agglomération Dracénoise

Olivier AUDIBERT-TROIN

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

Monsieur Jacques BASCOU

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Communauté d'agglomération Luberon-Monts-de-Vaucluse

Monsieur Gérard DAUDET

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Monsieur Jérôme VIAUD

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de L'Or

Monsieur Stéphane ROSSIGNOL

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Communauté Terre de Provence Agglomération

Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Pour la Communauté de communes du Pays de Fayence

Monsieur René UGO

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

	2016	2017	2018	Total 2016-2018
I – Communication et promotion de l'EuroVelo 8				
<b>OBJECTIF 1. Plan de communication 2016-2020</b>				
- Définition de la stratégie de communication institutionnelle et grand public (Inclus dans la coordination) <sup>1</sup>				
<b>OBJECTIF 2. Appropriation du projet par les acteurs (partenaires, professionnels, élus...)</b>				
- Création d'une plateforme en ligne pour les partenaires et les professionnels	5 000 (non réalisé)	25 907		25 907
- Création et diffusion d'outils de communication communs : charte graphique, documents de présentation	15 000 (3902 dépensés)			3 902
- Organisation d'un éducateur dans chaque région pour les partenaires du projet	5 000 (3230 dépensés)	2 279	3 000	8 509
- Plus belle la Voie		8 500		8 500
<b>OBJECTIF 3. Accroître la notoriété de l'itinéraire</b>				
- Création d'un événementiel grand public « Fête de l'EuroVelo 8 »		25 000		25 000
- Création d'un site internet grand public		9 973		64 973
- Présence sur les réseaux sociaux		5 000		5 000
- Edition d'un carnet de route		10 000		10 000
II – Services, intermodalité et observation				
<b>OBJECTIF 1. Mise en tourisme   Définir l'offre touristique</b>				
- Recensement des points d'intérêts touristiques (Inclus dans la coordination)				
- Recensement des prestataires touristiques et services à proximité de l'itinéraire (Inclus dans la coordination)				
- Déploiement d'un référentiel Accueil Vélo (Inclus dans la coordination)				
<b>OBJECTIF 2. Intermodalité   Favoriser l'accessibilité à l'itinéraire EuroVelo 8</b>				
- Réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité de l'itinéraire	10 000 (non réalisé)	10 000		10 000
- Échanges d'expériences et bonnes pratiques : intermodalité, déplacements quotidiens... (Inclus dans la coordination)				
<b>OBJECTIF 3. Observation   Evaluer la fréquentation et étudier les pratiques</b>				
- Définition de tronçons fonctionnels, déploiement de l'observation (comptages, enquêtes de fréquentation...)		23 295		23 295
- Veille à l'évolution des pratiques du vélo (Inclus dans la coordination)				
III – Infrastructure et financements				
<b>OBJECTIF 1. Infrastructure   Planifier et suivre la réalisation de l'EuroVelo 8</b>				
- Définition / suivi des itinéraires (dont provisoires) et connexion avec le maillage territorial (Inclus dans la coordination)				
- Recensement et suivi des points noirs (Inclus dans la coordination)				
<b>OBJECTIF 2. Signalisation   Jalonner l'EuroVelo 8 de manière continue de la frontière italienne à la frontière espagnole à la frontière</b>				
- Définition d'un référentiel de signalisation (Inclus dans la coordination)				
- Élaboration d'un schéma directeur de signalisation (Inclus dans la coordination)				
- Élaboration d'une charte commune de signalisation (Inclus dans la coordination)				
<b>OBJECTIF 3. Financements   Veille sur les opportunités pour l'EuroVelo 8</b>				
- Application de procédures de suivi et d'évaluation budgétaire des investissements (Inclus dans la coordination)				
- Soutien aux demandes de subvention en préfecture (Inclus dans la coordination)				
- Soutien aux demandes de subvention de demande de subvention : contrat de plan Etat/Région 2015-2020 (volonté de mobilité durable – véloroutes), Europe : FEDER/FSE 2014-2020, InterregMed... (Inclus dans la coordination)				
IV – Communication et animation du comité d'itinéraire				
- Assises à l'EuroVelo 8	70 000 (35330 dépensés)	73 500	77 000	185 830
- Animation du comité d'itinéraire	105 000 (42 462 dépensés)	153 454	175 000	370 916

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Approbation d'un avenant n°2 à la convention de partenariat et de participation financière au comité d'itinéraire de l'eurovélo route n°8 "La Méditerranée à vélo"**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_453-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017